



2021

Directives concernant l'étiquetage ÉnerGuide pour appareils ménagers et climatiseurs individuels



Le présent document ne fait pas partie de la *Loi sur l'efficacité énergétique (la Loi)* ou du règlement connexe. Ce document constitue un document administratif qui vise à faciliter la conformité de la partie réglementée à la Loi et au règlement connexe. Ce document ne vise pas à donner d'avis juridique sur l'interprétation de la Loi ou du règlement connexe. Si une partie réglementée a des questions concernant ses obligations juridiques ou ses responsabilités en vertu de la Loi ou du règlement connexe, elle devrait demander l'avis d'un conseiller juridique.

DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE ÉNERGUIDE POUR APPAREILS MÉNAGERS ET CLIMATISEURS INDIVIDUELS

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Exigences en matière d'étiquetage	2
ENERGY STAR® et l'étiquette ÉnerGuide	5
Méthodes d'étiquetage optionnelles	7
Échelles d'étiquetage	9
Différentes situations concernant l'étiquetage des appareils ménagers	10
Personnes-ressources et liens utiles	11
Annexe A – Appareils ménagers	
▪ Éléments de l'étiquette et spécifications typographiques	12
▪ Spécifications d'impression	13
▪ Réfrigérateurs : Type de produit et plage de capacités	14
▪ Congélateurs : Type de produit et plage de capacités	15
▪ Appareils de réfrigération divers: Type de produit et plage de capacités.....	16
▪ Étiquette ÉnerGuide en blanc	17
▪ Appareils électroménagers – Étiquette ÉnerGuide en blanc avec la marque ENERGY STAR®	18
Annexe B – Climatiseurs individuels	
▪ Éléments de l'étiquette et spécifications typographiques	19
▪ Spécifications d'impression	20
▪ Étiquette ÉnerGuide en blanc	21
▪ Étiquette ÉnerGuide en blanc avec la marque ENERGY STAR®	22

INTRODUCTION

Au Canada, le Règlement sur l'efficacité énergétique (le Règlement) exige que les fournisseurs d'équipements consommateurs d'énergie apposent une étiquette ÉnerGuide sur certains d'entre eux. Ce document fournit des directives détaillées sur la manière de se conformer aux exigences du Règlement en matière d'étiquetage de même que des renseignements sur les méthodes d'étiquetage optionnelles permises par Ressources naturelles Canada (RNCan), le ministère fédéral chargé de faire appliquer le Règlement. Il fournit également des renseignements sur d'autres situations concernant l'étiquetage.

Un **fournisseur** est :

- un fabricant de produits consommateurs d'énergie établi au Canada;
- un importateur de produits consommateurs d'énergie au Canada;
- un vendeur ou un locateur de produits consommateurs d'énergie ayant été acquis, directement ou indirectement, auprès d'une personne qui en fabrique ou en importe au Canada.

Une étiquette ÉnerGuide doit être apposée sur les appareils électriques suivants :

- sécheuses;
- laveuses;
- lave-vaisselle;
- cuisinières électriques, fours et surfaces de cuisson;
- congélateurs;
- réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs;
- laveuses-sécheuses intégrées;
- climatiseurs individuels;
- appareils de réfrigération divers.

Ce document a été conçu pour offrir aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour étiqueter correctement les appareils visés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques et les méthodes d'étiquetage, les normes d'essai ou les autres exigences du Règlement, consultez la section Personnes-ressources et liens utiles.

Le saviez-vous? Selon la Loi sur l'efficacité énergétique (la Loi), il est interdit :

- d'enlever l'étiquette ÉnerGuide apposée sur un produit consommateur d'énergie avant qu'il n'ait été vendu au détail ou loué pour la première fois.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE

Il est obligatoire de se conformer aux exigences présentées dans cette section. Les fournisseurs qui ne s'y conforment pas violent la Loi sur l'efficacité énergétique ainsi que le Règlement sur l'efficacité énergétique.

Les annexes précisent les éléments des étiquettes ÉnerGuide et les spécifications à respecter lors de la production d'étiquettes. Notez qu'il existe deux formes d'étiquettes :

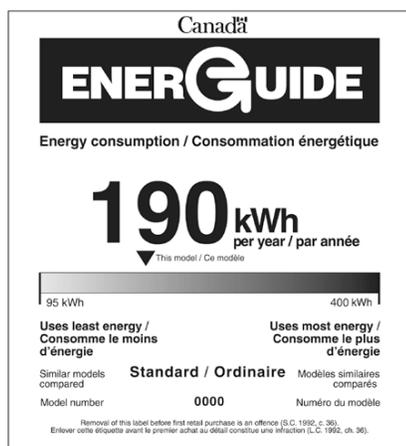
- l'une pour les appareils ménagers;
- l'autre pour les climatiseurs individuels.

Les renseignements suivants s'appliquent à la production des étiquettes ÉnerGuide pour les appareils ménagers et les climatiseurs individuels et à leur emplacement sur ces appareils.

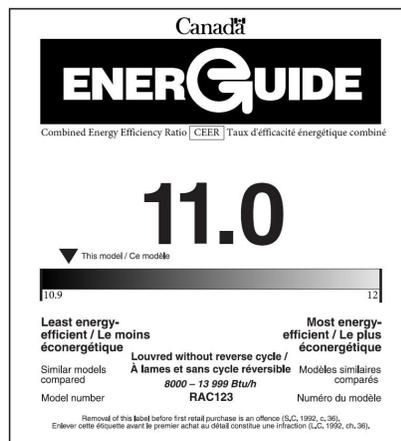
Caractéristiques physiques de l'étiquette ÉnerGuide

Dimensions et couleur du papier d'impression

Les caractères figurant sur l'étiquette ÉnerGuide doivent être imprimés en noir sur un papier blanc. L'étiquette doit mesurer 13,49 centimètres (cm) sur 14,76 cm (5 5/16 pouces [po] sur 5 13/16 po). Le papier sur lequel l'étiquette est imprimée peut être de dimension plus large, pourvu que le cadre de l'étiquette ne dépasse pas les mesures susmentionnées.



Un exemple d'étiquette apposée sur un appareil ménager (une étiquette en dimension réelle apparaît à l'annexe A.)



Un exemple d'étiquette apposée sur un climatiseur individuel (une étiquette en dimension réelle apparaît à l'annexe B.)

Mot-symbole « Canada »

Le mot-symbole « Canada » doit figurer sur toutes les étiquettes ÉnerGuide pour les appareils ménagers et les climatiseurs individuels.

Canada

Le mot-symbole « Canada » permet d'identifier officiellement l'étiquette comme une exigence du gouvernement du Canada et d'augmenter ainsi la crédibilité et l'influence de la cote ÉnerGuide auprès des consommateurs. Il permet également d'éviter toute confusion avec l'étiquette EnergyGuide américaine, qui peut être apposée à côté ou au dos de l'étiquette ÉnerGuide canadienne, selon ce qui est décrit à la section Méthodes d'étiquetage optionnelles.

Logo ÉnerGuide

Le logo ÉnerGuide sur l'étiquette ÉnerGuide est une marque de commerce déposée du gouvernement du Canada; il ne peut être reproduit sans permission.



Échelles d'étiquetage

Les échelles d'étiquetage des appareils ménagers et des climatiseurs individuels sont révisées et publiées annuellement. Chaque année, RNCAN demande aux fournisseurs et aux fabricants de réviser et de mettre à jour leur liste de modèles courants qui figure dans la base de données des produits conformes de RNCAN afin d'élaborer les échelles d'étiquetage annuelles.

Le saviez-vous? Un rapport d'efficacité énergétique doit être remis à RNCAN pour chaque modèle avant toute importation ou expédition dans une autre province ou un territoire.

Qualité du papier et de l'adhésif

Les étiquettes ÉnerGuide peuvent se présenter sous forme d'étiquettes adhésives, de vignettes ou d'étiquettes volantes.

- **Étiquettes adhésives** – Le papier d'impression utilisé pour les étiquettes adhésives doit peser au moins 26,31 kilogrammes (kg) (58 livres [lb]) par 500 feuilles mesurant 63,5 cm sur 96,52 cm (25 po sur 38 po). Il faut utiliser au moins deux bandes adhésives, placées tout au plus à 0,635 cm (¼ po) des bords opposés de l'étiquette. Il n'y a aucune formule précise pour la qualité de l'adhésif; cependant, il doit offrir une adhérence permettant au consommateur de décoller facilement l'étiquette sans l'aide d'un outil ou d'un liquide autre que l'eau, tout en étant suffisante pour empêcher l'étiquette de se décoller dans des conditions normales de manutention.
- **Vignettes** – Le papier d'impression utilisé pour les vignettes doit peser au moins 26,31 kg (58 lb) par 500 feuilles mesurant 63,5 cm sur 96,52 cm (25 po sur 38 po). Il faut utiliser une bande adhésive, placée tout au plus à 0,635 cm (¼ po) du bord supérieur de l'étiquette. L'adhésif doit offrir une adhérence permettant au consommateur de décoller facilement l'étiquette sans l'aide d'un outil ou d'un liquide autre que l'eau, tout en étant suffisante pour empêcher l'étiquette de se décoller dans des conditions normales de manutention.
- **Étiquettes volantes** – Le papier d'impression utilisé pour les étiquettes volantes doit peser au moins 49,9 kg (110 lb) par 500 feuilles mesurant 64,77 cm sur 77,47 cm (25,5 po sur 30,5 po). L'attache utilisée pour fixer l'étiquette volante au produit doit être suffisamment résistante pour que l'étiquette se déchire avant que l'attache ne cède lorsqu'elle est soumise à une force de traction graduelle. Il faut s'assurer que l'étiquette volante est fixée de manière à pendre librement.

Type de caractères et leur grosseur

La police de caractères Helvetica (ou une police équivalente) peut être utilisée sur l'étiquette ÉnerGuide pour imprimer des renseignements supplémentaires concernant l'appareil. Voir les annexes A et B pour les éléments des étiquettes et les spécifications typographiques.

Emplacement des étiquettes

L'étiquette ÉnerGuide doit être fixée de façon à être bien visible lorsque l'appareil est vu de face. En général, cela signifie que l'étiquette doit être apposée à l'extérieur et à l'avant de l'appareil. Apposer une étiquette ÉnerGuide à l'intérieur de la « trousse d'instructions » de l'appareil n'est pas conforme aux exigences du Règlement.

Il est cependant permis d'apposer l'étiquette aux endroits suivants :

- **Réfrigérateurs ou congélateurs verticaux** – L'**étiquette adhésive** ou la **vignette** peut être apposée sur la paroi intérieure du réfrigérateur ou du congélateur vertical si le consommateur peut la voir du premier coup d'œil lorsqu'il en ouvre la porte. La vue de l'étiquette ÉnerGuide ne doit pas être obstruée par la porte, un obstacle, une étiquette, ni quoi que ce soit d'autre. L'**étiquette volante** peut être suspendue à l'intérieur de l'appareil si le consommateur peut la voir du premier coup d'œil lorsqu'il en ouvre la porte. La vue de l'étiquette ÉnerGuide ne doit pas être obstruée par la porte, un obstacle, une étiquette, ni quoi que ce soit d'autre.
- L'étiquette ÉnerGuide, qu'elle soit sous forme d'étiquette adhésive, de vignette ou d'étiquette volante, ne doit pas être apposée sur la paroi intérieure de la porte du réfrigérateur ou du congélateur vertical.
- **Laveuses à chargement vertical** – L'**étiquette volante** peut être utilisée à l'intérieur de l'appareil si le consommateur peut la voir pendre du premier coup d'œil lorsqu'il en ouvre le couvercle. L'étiquette ne doit pas être masquée par d'autres étiquettes ni par quoi que ce soit d'autre. L'**étiquette** peut également être suspendue aux boutons de l'appareil.
- **Laveuses à chargement frontal** – L'**étiquette volante** peut être utilisée si elle est suspendue au tiroir distributeur.
- **Congélateurs coffres** – L'**étiquette volante** peut être suspendue à l'intérieur de l'appareil si le consommateur peut la voir pendre du premier coup d'œil lorsqu'il en ouvre le couvercle. L'étiquette ne doit pas être masquée par d'autres étiquettes ni par quoi que ce soit d'autre.
- **Cuisinières électriques** – L'**étiquette volante** peut être utilisée si elle est suspendue aux boutons ou à la poignée de l'appareil.
- **Fours** – L'**étiquette volante** peut être utilisée à l'intérieur du four si le consommateur peut l'apercevoir du premier coup d'œil lorsqu'il en ouvre la porte. L'étiquette ne doit pas être masquée par d'autres étiquettes ni par quoi que ce soit d'autre.
- Apposer l'étiquette dans le tiroir-réchaud n'est pas conforme aux exigences du Règlement.
- **Lave-vaisselle** – L'**étiquette volante** ou la **vignette** peut être utilisée à l'intérieur de l'appareil si le consommateur peut la voir pendre du premier coup d'œil au milieu de la partie avant, à l'intérieur, lorsqu'il en ouvre la porte. L'étiquette ne doit pas être masquée par d'autres étiquettes ni par quoi que ce soit d'autre. L'**étiquette** peut également être suspendue aux boutons de l'appareil.
- **Climatiseurs individuels** – L'**étiquette volante** peut être suspendue aux commandes de l'appareil, à l'avant, ou à la grille. L'**étiquette adhésive** ou la **vignette** doit être apposée sur une surface plane et non sur la grille elle-même.

Les fournisseurs de sècheuses, de laveuses, de réfrigérateurs, de réfrigérateurs-congérateurs, de congérateurs, de lave-vaisselle et de climatiseurs individuels peuvent désormais apposer le symbole bilingue ENERGY STAR de même qu'un énoncé bilingue adjacent à l'étiquette ÉnerGuide. La marque de certification ENERGY STAR ne peut être utilisée que sur les produits ENERGY STAR certifiés par un laboratoire tiers reconnu par l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Les appareils ménagers ENERGY STAR doivent satisfaire :

- aux exigences en matière de rendement énergétique minimal stipulées dans le Règlement de la Loi sur l'efficacité énergétique;
- aux niveaux de rendement énergétique ENERGY STAR en vigueur établis par Ressources naturelles Canada.

Directives concernant l'étiquette

Bien que l'ajout de la marque ENERGY STAR sur l'étiquette ÉnerGuide ne soit pas obligatoire, la façon d'utiliser le symbole ENERGY STAR et l'énoncé bilingue s'y rapportant doit respecter les directives qui suivent.

Emploi approprié

Les deux éléments énumérés ci-dessous ne peuvent être utilisés que sur les produits certifiés ENERGY STAR. Ils ne peuvent être modifiés et doivent toujours être utilisés ensemble tel qu'il est décrit ci-après :

- La marque bilingue ENERGY STAR (version promotionnelle imprimée en noir à la verticale) avec l'énoncé bilingue



The **ENERGY STAR**® mark on this EnerGuide label signifies that this is an energy-efficient appliance. Its energy performance meets or exceeds the Government of Canada's high efficiency levels. Use the EnerGuide rating to determine how this appliance compares to other similar models.

La marque **ENERGY STAR**® sur cette étiquette ÉnerGuide signifie que l'appareil est éconergétique et que son rendement énergétique satisfait ou dépasse les niveaux de haute efficacité du gouvernement du Canada. Utilisez la cote ÉnerGuide afin de comparer le rendement de l'appareil avec celui d'autres modèles similaires.

Mise en place

- Le symbole bilingue ENERGY STAR doit toujours être placé à gauche directement sous le cadre extérieur de l'étiquette ÉnerGuide standard. Le bloc de texte bilingue présente la version anglaise d'abord, suivie de la version française.
- L'énoncé doit toujours être placé à droite du symbole ENERGY STAR et immédiatement sous le cadre extérieur de l'étiquette ÉnerGuide standard. On doit toujours présenter le texte anglais d'abord, suivi au-dessous du texte français.

Notez qu'il faut respecter les exigences relatives à l'espace libre à droite du bloc ENERGY STAR et centrer les deux éléments, lorsqu'ils sont jumelés, directement sous l'étiquette ÉnerGuide.

Dimensions et couleur du papier d'impression

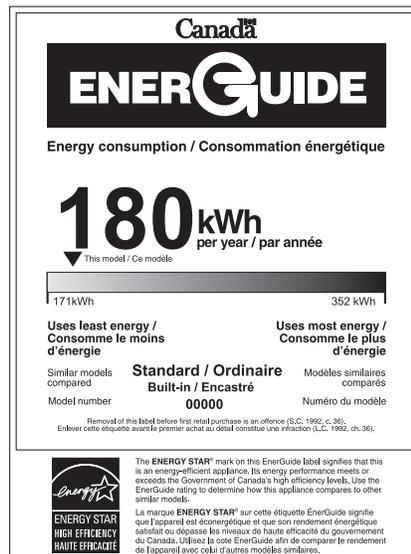
L'étiquette ÉnerGuide doit être imprimée en noir sur papier blanc. L'étiquette accompagnée du symbole bilingue ENERGY STAR et du texte connexe a été conçue de façon à pouvoir être placée sur une feuille de papier de même dimension que celle de l'étiquette EnergyGuide américaine, c'est-à-dire mesurant 13,97 cm sur 18,73 cm (5,50 po sur 7,38 po). Les dimensions du papier d'impression peuvent varier tant que la dimension et le format de l'étiquette ÉnerGuide respectent les spécifications prescrites par le Règlement sur l'efficacité énergétique et que le symbole ENERGY STAR et le texte s'y rapportant sont fidèlement reproduits en respectant les polices de caractères et les dimensions indiquées ci-dessous.

Qualité du papier et de l'adhésif

Ces exigences sont les mêmes que celles qui figurent à la section Exigences en matière d'étiquetage de ce document.

Type de caractères et leur grosseur

- Le symbole bilingue ENERGY STAR et l'énoncé bilingue doivent toujours être reproduits conformément aux exemples donnés ci-après.



Exemple d'étiquette ÉnerGuide pour un appareil ménager certifié ENERGY STAR

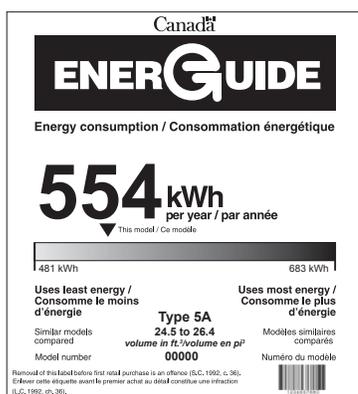
Obtenir des étiquettes ÉnerGuide à apposer sur des produits homologués ENERGY STAR

Afin de déterminer si vos produits sont admissibles à porter l'étiquette ÉnerGuide ou pour obtenir des copies électroniques de l'étiquette ÉnerGuide pour les produits homologués ENERGY STAR, consultez la section *Personnes-ressources et liens utiles*.

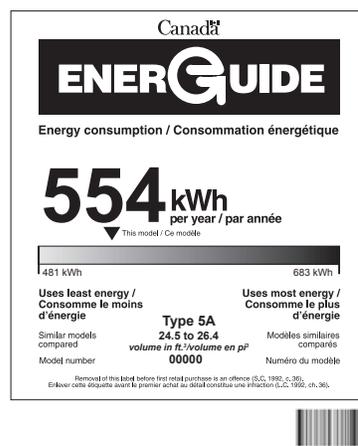
Codes à barres

Un code à barres ou un code QR peut être ajouté à l'étiquette ÉnerGuide, pourvu que la forme et le contenu de l'étiquette demeurent inchangés. Les lignes directrices suivantes s'appliquent aux codes à barres :

- le code à barres ou le code QR ne doit pas mesurer plus de 2,9 cm sur 2,0 cm (1,14 po sur 0,79 po);
- lorsqu'il est imprimé à l'intérieur du cadre de l'étiquette ÉnerGuide, le code à barres ou le code QR doit être placé dans le coin inférieur droit. La grosseur des caractères du texte entier de l'étiquette doit être conforme au Règlement et les dimensions de l'étiquette doivent demeurer inchangées. On peut toutefois légèrement remonter le texte sur l'étiquette afin d'y intégrer le code à barres ou le code QR (voir l'exemple optionnel 1);
- s'il est placé à l'extérieur du cadre de l'étiquette, le code à barres ou le code QR ne doit pas dépasser les dimensions précisées ci-dessus et doit se trouver dans le coin inférieur droit, juste sous le cadre (voir l'exemple optionnel 2).



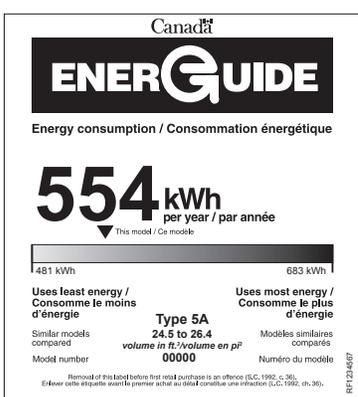
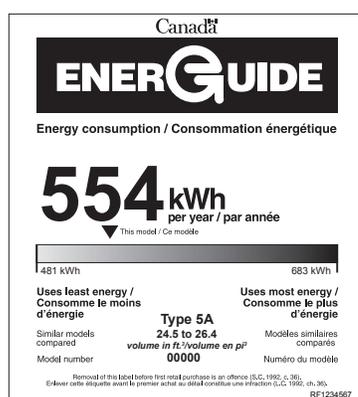
Exemple optionnel 1 :
étiquette ÉnerGuide avec un code à barres à l'intérieur du cadre



Exemple optionnel 2 :
étiquette ÉnerGuide avec un code à barres à l'extérieur du cadre

Numéro de pièce interne

Un numéro de pièce interne peut être ajouté à l'étiquette ÉnerGuide, pourvu que la forme et le contenu de l'étiquette demeurent inchangés. Le numéro de pièce interne doit figurer dans le coin inférieur droit de l'étiquette et la grosseur des caractères ne doit pas dépasser 10 points (voir les exemples optionnels 3 et 4).



Exemples optionnels 3 et 4 :
étiquettes ÉnerGuide avec des numéros de pièce interne.

Numéros de modèle multiples

Les fournisseurs peuvent imprimer sur l'étiquette ÉnerGuide autant de numéros de modèle que l'espace le permet lorsque ces modèles sont de même type et de même catégorie et ont une cote de consommation d'énergie identique. Selon la catégorie du produit, le nombre de numéros de modèle pour un modèle de même type pouvant être imprimé sur l'étiquette variera de six à neuf.

ÉCHELLES D'ÉTIQUETAGE

L'échelle qui figure sur l'étiquette ÉnerGuide illustre les écarts entre les cotes de consommation d'énergie de tous les produits de type et de catégorie identiques vendus au Canada. RNCan publie chaque année de nouvelles échelles d'étiquetage pour les appareils les plus écoénergétiques et les plus énergivores fabriqués pour la vente sur le marché canadien. Les fournisseurs sont tenus d'imprimer une flèche sur l'échelle pour situer la consommation de l'appareil par rapport à celle des autres appareils offerts sur le marché. Pour placer la flèche avec précision, veuillez utiliser la formule ci-dessous.

Appareils ménagers

Le nombre le plus élevé de kWh - le nombre le moins élevé de kWh = X

KWh de votre modèle - le nombre le moins élevé de kWh = Y

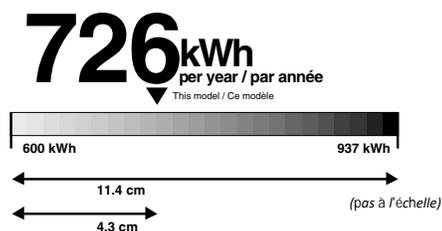
$(\text{Longueur de l'échelle} \div X) \times Y$ = la position de la flèche à partir de l'extrémité gauche de l'échelle graphique

EXEMPLE :

$$X = 937 - 600 = 337$$

$$Y = 726 - 600 = 126$$

$$(11,4 \div 337) \times 126 = 4,3 \text{ cm à partir de l'extrémité gauche de l'échelle graphique}$$



Climatiseurs individuels

Le nombre le plus élevé de CEER (taux d'efficacité énergétique combiné) - le nombre le moins élevé de CEER = X

CEER de votre modèle - le nombre le moins élevé de CEER = Y

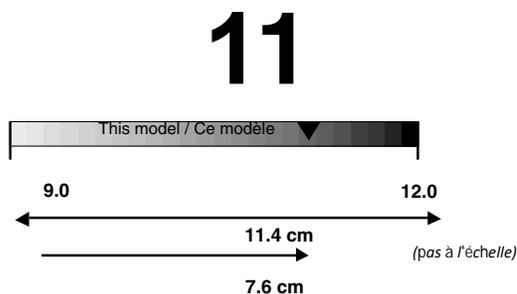
$(\text{Longueur de l'échelle} \div X) \times Y$ = la position de la flèche à partir de l'extrémité gauche de l'échelle graphique

EXEMPLE :

$$X = 12 - 9 = 3$$

$$Y = 11 - 9 = 2$$

$$(11,4 \div 3) \times 2 = 7,6 \text{ cm à partir de l'extrémité gauche de l'échelle graphique}$$



Les situations suivantes peuvent survenir lorsque l'on utilise les échelles d'étiquetage :

Même cote à chaque extrémité de l'échelle

Lorsque les chiffres situés à chaque extrémité de l'échelle sont identiques (p. ex., parce que les cotes de consommation d'énergie des appareils d'une catégorie ou d'un type particulier sont semblables) et que l'appareil à étiqueter possède cette même cote, il n'est pas nécessaire d'imprimer une flèche.

Cotes se situant à l'extérieur des échelles d'étiquetage

Lorsqu'un rapport d'efficacité énergétique portant sur un nouveau modèle est transmis à RNCAN après la publication annuelle des chiffres des échelles d'étiquetage et que la cote de consommation d'énergie du nouveau modèle est inférieure ou supérieure aux niveaux donnés par l'échelle, les fabricants peuvent placer la flèche du côté extérieur droit ou gauche de l'échelle.

Aucune échelle d'étiquetage n'existe pour ce modèle

Si aucune échelle n'existe pour un modèle, communiquez avec RNCAN (voir la section Personnes-ressources et liens utiles). RNCAN créera la nouvelle échelle dès qu'il aura reçu le rapport d'efficacité énergétique du nouveau modèle.

Appareils ménagers alimentés à deux sources d'énergie

Les fabricants de ce type d'appareils, comme les cuisinières équipées d'éléments à gaz et d'un four électrique ou les laveuses-sécheuses intégrées pour lesquelles la sécheuse est alimentée au gaz, sont tenus d'apposer l'étiquette sur le composant électrique de l'appareil pour lequel ils ont présenté un rapport d'efficacité énergétique, tel qu'il est requis en vertu de la norme d'essai de normalisation applicable.

Laveuses-sécheuses intégrées avec sécheuse au gaz

Il n'existe aucune norme d'essai visant les sécheuses au gaz. Cependant, les laveuses peuvent faire l'objet d'une mise à l'essai et porter une étiquette conforme aux exigences d'étiquetage du Règlement. La flèche pour ces modèles doit alors être accompagnée de la mention « This clothes washer / Cette laveuse » au lieu de « This model / Ce modèle ».

Appareils ménagers intégrés

Pour les appareils dont l'unité est formée d'un produit réglementé et d'un produit non réglementé (comme une cuisinière électrique avec une table de cuisson à induction), le produit réglementé peut être testé et étiqueté conformément aux exigences du Règlement. La flèche pour ces modèles doit alors être accompagnée de la mention « This oven / Ce four » au lieu de « This model / Ce modèle ».

Communiquez avec RNCAN concernant tout autre produit spécial ou toute situation particulière afin d'obtenir des renseignements supplémentaires et des conseils sur les options et les exigences en matière d'étiquetage.

Pour obtenir des renseignements sur les étiquettes ÉnerGuide, les méthodes et les échelles d'étiquetage, les rapports d'efficacité énergétique présentés par les fournisseurs ainsi que sur les exigences ENERGY STAR et celles en matière d'importation, veuillez communiquer avec:

Ressources naturelles Canada
Division d'habitations et de communautés
Office de l'efficacité énergétique
930, avenue Carling, édifice de l'observatoire 3
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

rncan.equipment-equipement.rncan@canada.ca

Liens utiles

Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2016-311/>

Guide du Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada

<https://www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/reglement-sur-lefficacite-energe/guide-reglement-lefficacite-energetique-canada/6862>

ENERGY STAR au Canada

<https://www.rncan.gc.ca/energie/produits/energystar/12520>

Modèles de rapports d'efficacité énergétique et directives d'étiquetage ÉnerGuide, échelles d'étiquetage et étiquettes en blanc

<https://www.rncan.gc.ca/energie/reglements-codes-standards/6960>

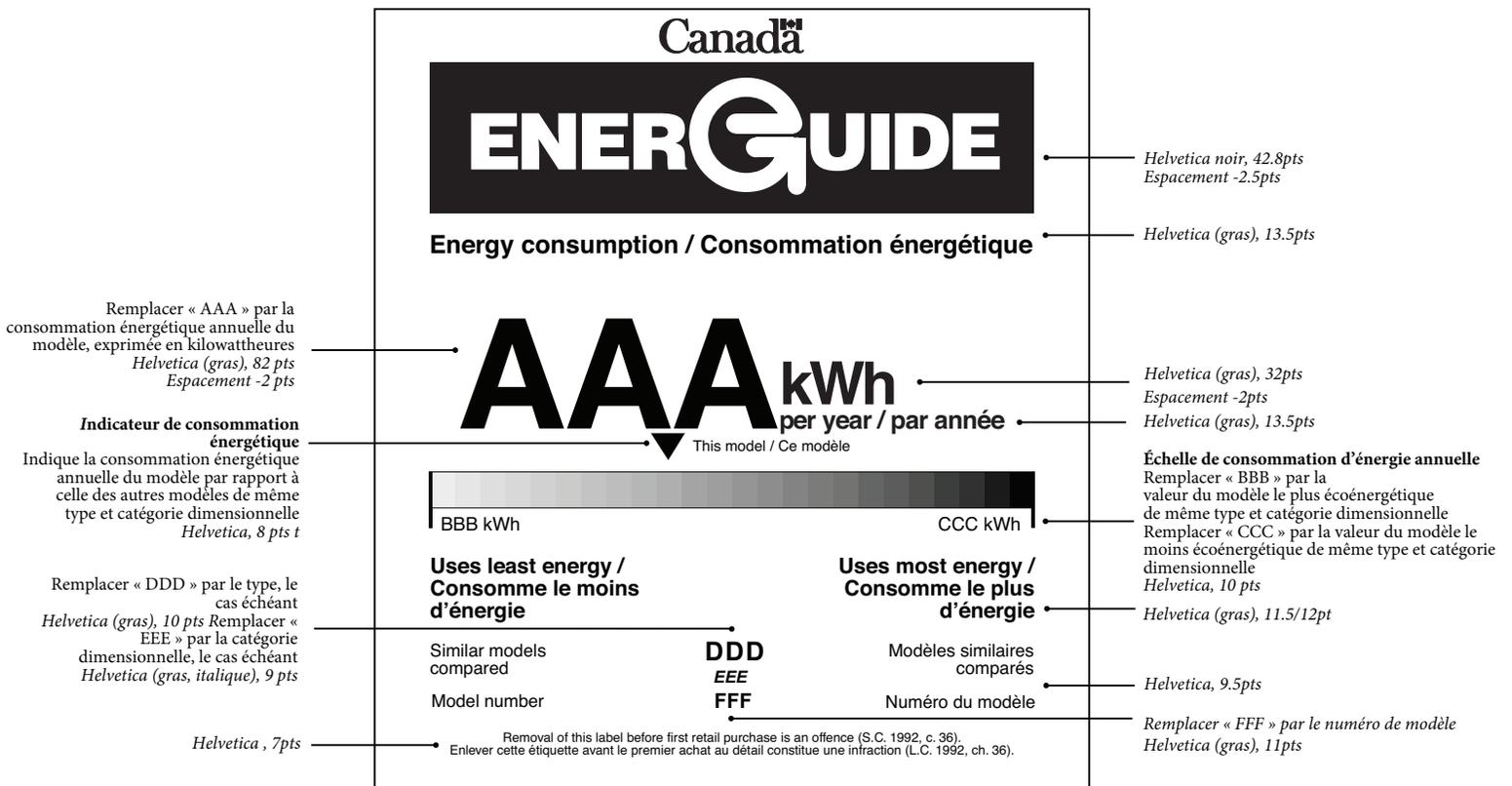
Modifications à venir au Règlement sur l'efficacité énergétique

<https://www.rncan.gc.ca/energie/reglements-codes-standards/18319>

ANNEXE A – APPAREILS MÉNAGERS

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE ET SPÉCIFICATIONS TYPOGRAPHIQUES

Taille de l'étiquette : 13,49 cm sur 14,76 cm (5 5/16 po sur 5 13/16 po) Couleur : noir et blanc (comme suit)



Pour « DDD » et « EEE », insérer le type et la catégorie dimensionnelle en utilisant les tableaux ci-dessous :

DDD		
Sécheuses	Compact/Compact 120V	
	Compact/Compact 240V	
	Standard/Ordinaire	
	Compact Ventless/Compact sans conduit d'évacuation	
Tables de cuisson	Conventional/Classique	
	Smooth/Lisse	
Four simple	Self-cleaning/Autonettoyant	
	Non-self-cleaning/Non autonettoyant	
Fours double	Self-cleaning/Self-cleaning Autonettoyant/Autonettoyant	
	Self-cleaning/Non-self-cleaning Autonettoyant/Non autonettoyant	
	DDD	EEE
Cuisinières	Self-cleaning/Autonettoyant	24 in./24 po
	Non-self-cleaning/Non autonettoyant	30 in./30 po
		36 in./36 po
		47 in./47 po
		48in./48 po
		60 in./60 po
Lave-vaisselle	Portable/Mobile	Compact/Compact
	Built-in/Encastré	Standard/Ordinaire
Laveuses	Top Load/À chargement par le haut	Compact/Compact
	Front Load/À chargement frontal	Standard/Ordinaire
Laveuses-sécheuses	Top Load/À chargement par le haut	Compact/Compact
	Front Load/À chargement frontal	Standard/Ordinaire

Pour DDD, insérer le type et la catégorie dimensionnelle en utilisant le tableau ci-dessous :

Première ligne : indiquer la désignation de type correspondante (CSA C300-15, Table 1)			
1	Réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage manuel ou semi-automatique		
1A	Tous les réfrigérateurs à dégivrage manuel		
2	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage partiellement automatique		
3	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en haut, sans distributeur de glaçons		
3-BI	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en haut, sans machine à glaçons automatique		
3I	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en haut, avec un distributeur de glaçons automatique, sans distributeur de glaçons		
3I-BI	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique avec compartiment congélateur en haut avec une machine à glaçons automatique, sans distributeur de glaçons		
3A	Réfrigérateurs à dégivrage automatique		
3A-BI	Réfrigérateurs intégraux à dégivrage automatique		
4	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique avec compartiment congélateur à côté du compartiment des denrées fraîches, sans distributeur de glaçons		
4-BI	Réfrigérateurs-congélateurs intégraux à dégivrage automatique avec congélateurs placés sur le côté, sans machine à glaçons automatique		
4I	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique avec compartiment congélateur à côté du compartiment des denrées fraîches, avec machine à glaçons automatique, sans distributeur de glaçons		
4I-BI	Réfrigérateurs-congélateurs intégraux à dégivrage automatique avec compartiment congélateur à côté du compartiment des denrées fraîches, avec une machine à glaçons automatique, sans distributeur de glaçons		
5	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique avec compartiment congélateur en bas, sans distributeur de glaçons		
5A	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec congélateur en bas et distributeur de glaçons		
5-BI	Réfrigérateurs-congélateurs intégraux à dégivrage automatique avec compartiment congélateur en bas, sans machine à glaçons automatique		
5I	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique avec compartiment congélateur en bas, avec machine à glaçons automatique, sans distributeur de glaçons		
5I-BI	Réfrigérateurs-congélateurs intégraux à dégivrage automatique avec compartiment congélateur en bas, avec machine à glaçons automatique, sans distributeur de glaçons		
5A-BI	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en bas, avec distributeur de glaçons		
6	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en haut, avec distributeur de glaçons		
7	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur à côté du compartiment des denrées fraîches, avec distributeur de glaçons		
7-BI	Réfrigérateurs-congélateurs intégraux à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur à côté du compartiment des denrées fraîches, avec distributeur de glaçons		
11	Réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs compacts à dégivrage semi-automatique ou manuel		
11A	Réfrigérateurs compacts à dégivrage manuel		
12	Réfrigérateurs-congélateurs compacts à dégivrage partiellement automatique		
13	Réfrigérateurs-congélateurs compacts à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en haut, sans machine à glaçons automatique		
13I	Réfrigérateurs-congélateurs compacts à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en haut, avec machine à glaçons automatique		
13A	Réfrigérateurs compacts à dégivrage automatique		
14	Réfrigérateurs-congélateurs compacts à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur à côté du compartiment des denrées fraîches, sans machine à glaçons automatique		
14I	Réfrigérateurs-congélateurs à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur à côté du compartiment des denrées fraîches, avec machine à glaçons automatique		
15	Réfrigérateurs-congélateurs compacts à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en bas, sans machine à glaçons automatique		
15I	Réfrigérateurs-congélateurs compacts à dégivrage automatique, avec compartiment congélateur en bas, avec machine à glaçons automatique		
Deuxième ligne : indiquer la catégorie dimensionnelle à laquelle le réfrigérateur appartient.			
Moins de 2,5	8,5 - 10,4	16,5 - 18,4	24,5 - 26,4
2,5 - 4,4	10,5 - 12,4	18,5 - 20,4	26,5 - 28,4
4,5 - 6,4	12,5 - 14,4	20,5 - 22,4	28,5 - 30,4
6,5 - 8,4	14,5 - 16,4	22,5 - 24,4	30,5 - 39,0

Pour “EEE”, insérez ce qui suit : *Volume in ft3 / Volume en pi3*

Pour « DDD », insérer le type et la catégorie dimensionnelle en utilisant le tableau ci-dessous

Première ligne : indiquer la désignation de type correspondante (p. ex., Type 9). (CSA C300-15, Tableau 1)			
8	Congélateurs verticaux à dégivrage manuel		
9	Congélateurs verticaux à dégivrage automatique, sans machine à glaçons automatique		
9I	Congélateurs verticaux à dégivrage automatique, avec machine à glaçons automatique		
9-BI	Congélateurs verticaux intégraux à dégivrage automatique, sans machine à glaçons automatique		
9I-BI	Congélateurs verticaux intégraux à dégivrage automatique, avec machine à glaçons automatique		
10	Congélateurs coffres à dégivrage manuel		
10A	Congélateurs coffres à dégivrage automatique		
16	Congélateurs verticaux compacts à dégivrage manuel		
17	Congélateurs verticaux compacts à dégivrage automatique		
18	Congélateurs coffres compacts et autres congélateurs compacts n'appartenant pas au type 16 ou 17		
Deuxième ligne : indiquer la catégorie dimensionnelle à laquelle le congélateur appartient.			
Moins de 5,5	11,5 – 13,4	19,5 – 21,4	27,5 – 29,4
5,5 – 7,4	13,5 – 15,4	21,5 – 23,4	29,5 – 30,0
7,5 – 9,4	15,5 – 17,4	23,5 – 25,4	
9,5 – 11,4	17,5 – 19,4	25,5 – 27,4	

Pour « EEE », insérez ce qui suit : *Volume in ft³ / Volume en pi³*

APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION DIVERS

Pour « **DDD** », insérer le type et la catégorie dimensionnelle en utilisant le tableau ci-dessous :

Première ligne : indiquer la désignation de type correspondante			
1	Refroidisseur compact intégré		
2	Refroidisseur intégré		
3	Refroidisseur compact autonome		
4	Refroidisseur autonome		
C-3A	Refroidisseur avec réfrigérateur sans congélateur à dégivrage automatique		
C-3A-BI	Refroidisseur intégré avec réfrigérateur sans congélateur à dégivrage automatique		
C-9	Refroidisseur avec congélateur vertical à dégivrage automatique sans machine à glaçons automatique		
C-9-BI	Refroidisseur intégré avec congélateur vertical à dégivrage automatique sans machine à glaçons automatique		
C-9I	Refroidisseur avec congélateur vertical à dégivrage automatique muni d'une machine à glaçons automatique		
C-9I-BI	Refroidisseur intégré avec congélateur vertical à dégivrage automatique muni d'une machine à glaçons automatique		
C-13A	Refroidisseur compact avec réfrigérateur sans congélateur à dégivrage automatique		
C-13A-BI	Refroidisseur compact intégré avec réfrigérateur sans congélateur à dégivrage automatique		
Deuxième ligne : indiquer la catégorie dimensionnelle			
Moins de 2,5	8,5 – 10,4	16,5 – 18,4	24,5 – 26,4
2,5 – 4,4	10,5 – 12,4	18,5 – 20,4	26,5 – 28,4
4,5 – 6,4	12,5 – 14,4	20,5 – 22,4	28,5 – 30,4
6,5 – 8,4	14,5 – 16,4	22,5 – 24,4	30,5 – 39,0

Pour « **EEE** », insérez ce qui suit : *Volume in ft³ / Volume en pi³*

Canada

ENERGUIDE

Energy consumption / Consommation énergétique

kWh
per year / par année



**Uses least energy /
Consomme le moins
d'énergie**

Similar models
compared

Model number

**Uses most energy /
Consomme le plus
d'énergie**

Modèles similaires
comparés

Numéro du modèle

Removal of this label before first retail purchase is an offence (S.C. 1992, c. 36).
Enlever cette étiquette avant le premier achat au détail constitue une infraction (L.C. 1992, ch. 36).

▼ This model / Ce modèle

This model / Ce modèle ▼

Canada



Energy consumption / Consommation énergétique

kWh
per year / par année



kWh kWh

<p>Uses least energy / Consomme le moins d'énergie</p> <p>Similar models compared</p> <p>Model number</p>	<p>Uses most energy / Consomme le plus d'énergie</p> <p>Modèles similaires comparés</p> <p>Numéro du modèle</p>
--	--

Removal of this label before first retail purchase is an offence (S.C. 1992, c. 36).
Enlever cette étiquette avant le premier achat au détail constitue une infraction (L.C. 1992, ch. 36).



The **ENERGY STAR**® mark on this EnerGuide label signifies that this is an energy-efficient appliance. Its energy performance meets or exceeds the Government of Canada's high efficiency levels. Use the EnerGuide rating to determine how this appliance compares to other similar models.

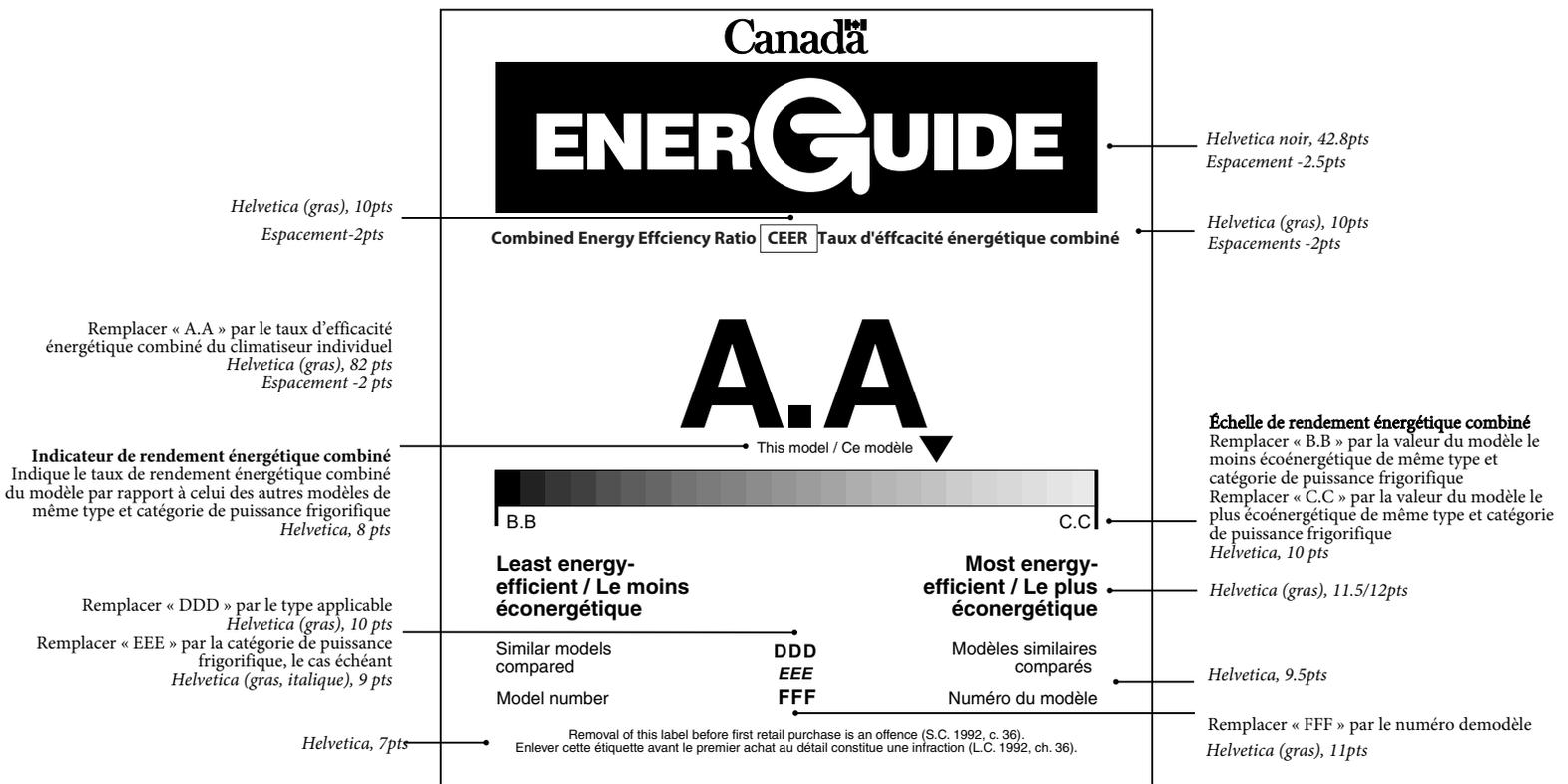
La marque **ENERGY STAR**® sur cette étiquette ÉnerGuide signifie que l'appareil est éconergétique et que son rendement énergétique satisfait ou dépasse les niveaux de haute efficacité du gouvernement du Canada. Utilisez la cote ÉnerGuide afin de comparer le rendement de l'appareil avec celui d'autres modèles similaires.

▼ This model / Ce modèle

ANNEXE B – CLIMATISEURS INDIVIDUELS

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE ET SPÉCIFICATIONS TYPOGRAPHIQUES

Taille de l'étiquette : 13,49 cm sur 14,76 cm (5 5/16 po sur 5 13/16 po)
Couleur : noir et blanc (comme suit)



Veillez insérer le texte approprié comme suit:

Pour « DDD », identifiés le type avec:	Pour « EEE », identifiés la catégorie de puissance frigorifique avec :
À lame et sans cycle inversé 120 VOLTS	Moins de 6 000 Btu/h
	6 000 Btu/h – 7 999 Btu/h
À lame et sans cycle inversé 240 VOLTS	8 000 Btu/h – 13 999 Btu/h
	14 000 Btu/h – 19 999 Btu/h
	20 000 Btu/h – 27 999 Btu/h
	28 000 Btu/h – 36 000 Btu/h
À lame et à cycle inversé 120 VOLTS	Moins de 20 000 Btu/h
	20 000 Btu/h - 36 000 Btu/h
À lame et à cycle inversé 240 VOLTS	
Sans lame et sans cycle inversé 120 VOLTS	Moins de 6 000 Btu/h
	6 000 Btu/h – 7 999 Btu/h
Sans lame et sans cycle inversé 240 VOLTS	8 000 Btu/h – 10 999 Btu/h
	11 000 Btu/h – 13 999 Btu/h
	14,000 Btu/h – 19 999 Btu/h
	20 000 Btu/h - 36 000 Btu/h
Sans lame et à cycle inversé 120 VOLTS	Moins de 14 000 Btu/h
	14 000 Btu/h – 36 000 Btu/h
Sans lame et à cycle inversé 240 VOLTS	
À battant seulement	Tous les modèles
À battant et à coulisse	Tous les modèles

Canada

ENERGUIDE

Combined Energy Efficiency Ratio **CEER** Taux d'efficacité énergétique combiné



Least energy-efficient / Le moins éconergétique

Similar models compared

Model number

Most energy-efficient / Le plus éconergétique

Modèles similaires comparés

Numéro du modèle

Removal of this label before first retail purchase is an offence (S.C. 1992, c. 36).
Enlever cette étiquette avant le premier achat au détail constitue une infraction (L.C. 1992, ch. 36).

Canada



Combined Energy Efficiency Ratio CEER Taux d'efficacité énergétique combiné



<p>Least energy-efficient / Le moins éconergétique</p> <p>Similar models compared</p> <p>Model number</p>	<p>Most energy-efficient / Le plus éconergétique</p> <p>Modèles similaires comparés</p> <p>Numéro du modèle</p>
--	--

Removal of this label before first retail purchase is an offence (S.C. 1992, c. 36).
Enlever cette étiquette avant le premier achat au détail constitue une infraction (L.C. 1992, ch. 36).



ENERGY STAR
HIGH EFFICIENCY
HAUTE EFFICACITÉ

The **ENERGY STAR**® mark on this EnerGuide label signifies that this is an energy-efficient appliance. Its energy performance meets or exceeds the Government of Canada's high efficiency levels. Use the EnerGuide rating to determine how this appliance compares to other similar models.

La marque **ENERGY STAR**® sur cette étiquette ÉnerGuide signifie que l'appareil est éconergétique et que son rendement énergétique satisfait ou dépasse les niveaux de haute efficacité du gouvernement du Canada. Utilisez la cote ÉnerGuide afin de comparer le rendement de l'appareil avec celui d'autres modèles similaires.

▼ This model / Ce modèle